

**Assemblée générale**
Conseil de sécurité

Distr. générale
10 novembre 2023
Français
Original : anglais

Assemblée générale
Dixième session extraordinaire d'urgence
Point 5 de l'ordre du jour
Mesures illégales prises par les autorités israéliennes
à Jérusalem-Est occupée ainsi que dans le reste
du Territoire palestinien occupé

Conseil de sécurité
Soixante-dix-huitième année

Lettres identiques datées du 10 novembre 2023, adressées
au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité
par le Représentant permanent de la Mauritanie
auprès de l'Organisation des Nations Unies

En ma qualité de Président du Conseil des ministres des affaires étrangères des États membres de l'Organisation de la coopération islamique, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le communiqué conjoint adopté le 6 novembre 2023 à New York par le Groupe des États membres de l'Organisation de la coopération islamique sur la menace d'emploi d'armes nucléaires par Israël (voir annexe).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de la dixième session extraordinaire d'urgence de l'Assemblée générale, au titre du point 5 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(Signé) Sidi **Mohamed Laghdaf**



**Annexe aux lettres identiques datées du 10 novembre 2023
adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil
de sécurité par le Représentant permanent de la Mauritanie
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

**Communiqué conjoint des États membres de l'Organisation
de la coopération islamique sur la menace d'emploi d'armes
nucléaires par Israël**

6 novembre 2023

Nous, les États membres de l'Organisation de la coopération islamique, sommes contraints de nous pencher non seulement sur les épouvantables atrocités et les violations flagrantes et systématiques commises actuellement par Israël dans les territoires palestiniens occupés, mais aussi sur un fait nouveau et inquiétant, à savoir la formulation de deux menaces nucléaires par de hauts responsables israéliens en l'espace de moins de deux mois. La menace la plus récente a été proférée contre la population de Gaza par le Ministre israélien du patrimoine.

Dans ce contexte, nous condamnons fermement les positions regrettables prises par Israël. L'Organisation de la coopération islamique considère ce discours odieux comme une extension de l'idéologie raciste terroriste, que la communauté internationale doit condamner et qui appelle des mesures efficaces pour mettre fin à l'agression militaire, au massacre quotidien et aux violations flagrantes du droit international qui peuvent s'apparenter à un génocide perpétrés par l'occupation israélienne contre le peuple palestinien. Adhérant aux principes inscrits dans la Charte des Nations Unies, et rappelant plusieurs résolutions du Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies, de l'Assemblée générale des Nations Unies et de la Conférence générale de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), qui soulignent la norme mondiale en matière d'armes nucléaires.

Pour réaffirmer les obligations des États Membres en vertu de la Charte des Nations Unies et leur engagement à préserver la paix et la sécurité internationales, notamment comme énoncé aux Articles 1 (1), 2 (4) et 26 de la Charte, nous souhaitons souligner la grave menace que représentent pour la paix et la sécurité tant régionales qu'internationales les déclarations irresponsables des autorités israéliennes, qui menacent d'employer des armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive au Moyen-Orient.

Dans ce contexte, et tout en rappelant les résolutions [487 \(1981\)](#) et [687 \(1991\)](#) du Conseil de sécurité de l'ONU, nous demandons instamment à Israël :

- De cesser toute rhétorique ou posture menaçante, notamment celles qui comprennent des menaces nucléaires à l'égard de toute nation de la région, et de s'en abstenir
- D'adhérer sans plus tarder au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, de ne pas mettre au point, fabriquer, mettre à l'essai ou acquérir d'aucune autre manière des armes nucléaires, de renoncer à posséder de telles armes et de placer sous les garanties généralisées de l'Agence toutes ses installations nucléaires qui ne le sont pas encore, ce qui ferait beaucoup pour renforcer la confiance entre tous les États de la région et serait un pas vers la consolidation de la paix et de la sécurité
- D'adhérer à tous les traités et conventions relatifs aux armes de destruction massive et de les appliquer intégralement

- Enfin et surtout, d'entamer un dialogue et des négociations constructifs visant à établir au Moyen-Orient une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive, comme le demande la communauté internationale

Les États membres de l'Organisation de la coopération Islamique demandent respectueusement que le présent communiqué soit distribué comme document officiel du Conseil de Sécurité de l'Organisation des Nations Unies et de l'Assemblée générale des Nations Unies.
